

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D’HALIFAX
MRC DE L’ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax tenue le 3 février 2026 à 19h31 à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – Pierre Gosselin
Siège #2 – Michel Duperron
Siège #3 – Mathieu Jolibois
Siège #5 – Étienne Vigneault
Siège #6 – Jean Goulet

Est absent :

Siège #4 – Vincent Beaudoin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim et madame Christine Morneau, adjointe à la trésorerie sont aussi présents.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2-CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l’avis tel que requis par la loi.

22-02-26

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION
- 3 - ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Demande d’accès à la plateforme numérique ClicSÉQR pour madame Nadia Roy
 - 4.2 - Demande d’accès aux plateformes Desjardins Accès D et Employeur D pour madame Nadia Roy
 - 4.3 – Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier 2024
 - 4.4- Programme voirie locale PPA-CE 2025 dossier numéro GQY79748-reddition de compte au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- 5- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que l’ordre du jour soit adopté.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

4 - SUJETS À DISCUTER

23-02-26

4.1 - Demande d’accès à la plateforme numérique ClicSÉQR pour madame Nadia Roy

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l’Occupation du territoire et du développement durable de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par, Michel Duperron, appuyé et résolu que Mme Nadia Roy, assistante-trésorière est autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l’inscription à ClicSÉQR et, généralement, à tout ce qu’ils jugeront utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu du Québec soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l’inscription à ClicSÉQR.

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

Signature	Nom lettre moulé	Lieu	Date
Signature	Nom lettre moulé	Lieu	Date
Signature	Nom lettre moulé	Lieu	Date
Signature	Nom lettre moulé	Lieu	Date
Signature	Nom lettre moulé	Lieu	Date
Signature	Nom lettre moulé	Lieu	Date
Signature	Nom lettre moulé	Lieu	Date

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

24-02-26

4.2 Demande d’accès aux plateformes Desjardins Accès D, Employeur D pour madame Nadia Roy

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte Sophie d’Halifax est inscrite aux services électroniques Desjardins Accès D Affaires et Employeur D;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions effectuées par madame Nadia Roy au poste d’assistante- trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par, monsieur Mathieu Jolibois, appuyé et résolu que Mme Nadia Roy, assistante-trésorière est autorisée à avoir accès, au nom de la société, aux services électroniques Desjardins Accès D Affaires et Employeur D;

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

25-02-26

4.3 – Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l’exercice financier 2024

Il est proposé par M. Jean Goulet et résolu que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe préparés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessisville inc pour l’année financière se terminant le 31 décembre 2024 soient déposés et acceptés par le conseil tel que présenté par monsieur Mathieu Turgeon-Dubois CPA.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

4.4- Programme voirie locale PPA-CE 2025 dossier numéro GQY79748-reddition de compte au ministère des Transports et de la Mobilité durable

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d’Halifax a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2026 de l’année civile suivant laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d’Étienne Vigneault, appuyée par Pierre Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Sophie- d’Halifax approuve les dépenses d’un montant de 50 966.17\$ relatives aux travaux d’amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu’en cas de non-respects de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

5-PÉRIODES DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h37.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’ils contiennent au sens de l’article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle
Maire

Jean Langelier
Directeur général, trésorier et greffier par intérim

27-02-26